

DECISION DU MAIRE N° 22 / 2024

OBJET : Travaux de rénovation du vestiaire du stade de Chambois.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité de restaurer les dormants des vestiaires du stade de Chambois en raison de leur vétusté et de leur détérioration,

VU la nécessité de remettre en état le plafond d'un vestiaire du stade de Chambois celui-ci étant cassé et ne permettant plus d'accueillir des équipes dans les conditions de sécurité prévues par la réglementation,

VU le code de la commande publique,

Considérant que quatre artisans locaux ont été contactés et se sont déplacés sur site en vue de transmettre un devis,

Considérant que malgré plusieurs rappels, un seul devis a été obtenu,

Considérant que les travaux ne peuvent plus attendre

Considérant que l'offre de la Menuiserie Langeard- 17 Rue Paul Buquet – Chambois – 61160 Gouffern en Auge a été considérée comme acceptable,

DECIDE

Article 1 : L'offre n° I-24-06-24 de la Menuiserie Langeard- 17 Rue Paul Buquet – Chambois – 61160 Gouffern en Auge d'un montant de 3 809,60 € HT (4 571,52 € TTC) pour la rénovation d'un plafond et le changement des quatre dormants du bâtiment des vestiaires du stade de Chambois est retenue.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette dépense sont inscrits au budget principal 2024 de la commune.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 25 juillet 2024
Le 1^{er} adjoint au Maire,
Frédéric GODET

